

## je suis sans papier et j'ai un bébé avec une française

Par **yasir**, le **27/09/2010** à **18:08**

Bonjour , cette question pour tout les mambre qui connait le droit des etrangers,je suis rentré en france en tant que conjoint de française et au bout de quelque mois on s'est séparé,j'ai rencontré une autre femme française sa fais 3 ans. et de cette relation est née mon bébé. j'avait obtenu ma carte de séjour (05/2007 JUSKA 05/2008) en tant qu'epouse et la prefecture me la retiré a cause de la fin de la vie commune avec ma femme. je veut faire une demande en tant que parent d'enfant français,mais je suis toujours en instance de divorce avec ma femme. ma question est ce que je peux avoir mes papier ou pas? merci a vous.